

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juillet 2020

81X20

CESSION DU BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLE CADASTRE AC 697p3

VU l'article L2241-1 in fine du Code Général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII, relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

VU la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 XVI ;

VU l'article L3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cession d'immeubles poursuivis par les collectivités territoriales ;

VU l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques relatif à la passation des actes ;

VU les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente ;

VU le plan de division établi par le Cabinet Rollin géomètre expert,

VU l'avis des domaines N°2020-071V1042 en date du 01/07/2020 fixant le prix à 200€

CONSIDERANT la volonté de Monsieur Francis SOUQUE et Madame Claire GERBAULT de régulariser un empiétement sur le domaine privé de la commune,

CONSIDERANT le bien, situé Montée du Château constitué de la parcelle cadastrée AC 697p3 du plan de division, d'une superficie de 49 m²

CONSIDERANT, que la Commune envisage de céder la parcelle numérotée AC 697p3 d'une emprise de 49m², conformément au plan ci-joint.

CONSIDERANT que les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'État avant toute cession.
L'absence de réponse dans un délai d'un mois équivaut à un accord tacite.

CONSIDERANT l'avis de l'autorité compétente de l'État en date du 01 juillet 2020, d'un montant de 200€,

CONSIDERANT que Monsieur Francis SOUQUE et Madame Claire GERBAULT se sont portés acquéreurs de la parcelle AC 697p3 d'une contenance de 49m² pour un montant de 200€.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable en matière de

cession d'immeubles.

Il expose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de céder la parcelle AC 697p3 d'une contenance de 49m² au prix de 200€, au profit de Monsieur Francis SOUQUE et Madame Claire GERBAULT, sans condition suspensive.

Il est précisé que la collectivité n'est pas assujettie à la TVA pour cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- **DONNE** son accord pour la vente du bien situé montée du Château parcelle cadastrée AC 697p3 d'une emprise de 49m², pour un montant de 200€ au profit de Monsieur Francis SOUQUE et Madame Claire GERBAULT ; le tout dans le respect des règles de droit civil régissant la vente et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire,
- **DIT** que l'office notarial des Pennes Mirabeau représentera la commune.

- SE PRONONCE comme suit:

POUR : 29 – **M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – LECLERC – GORLIER LACROIX ne participent pas au vote**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 16 Juillet 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

LEONETTI JEAN-MARC

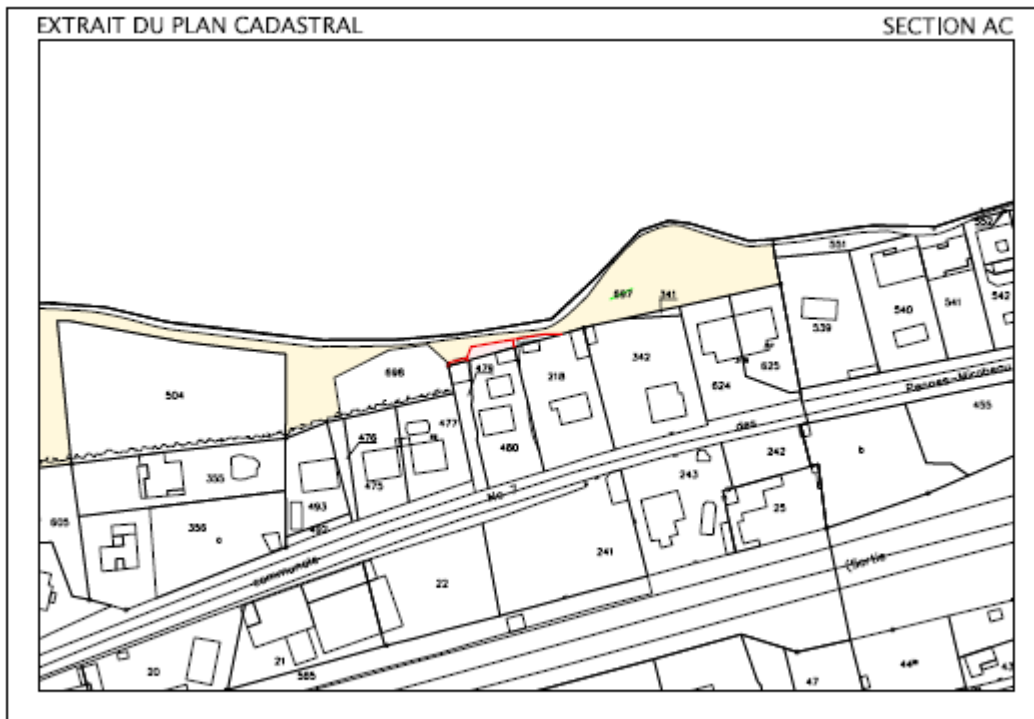
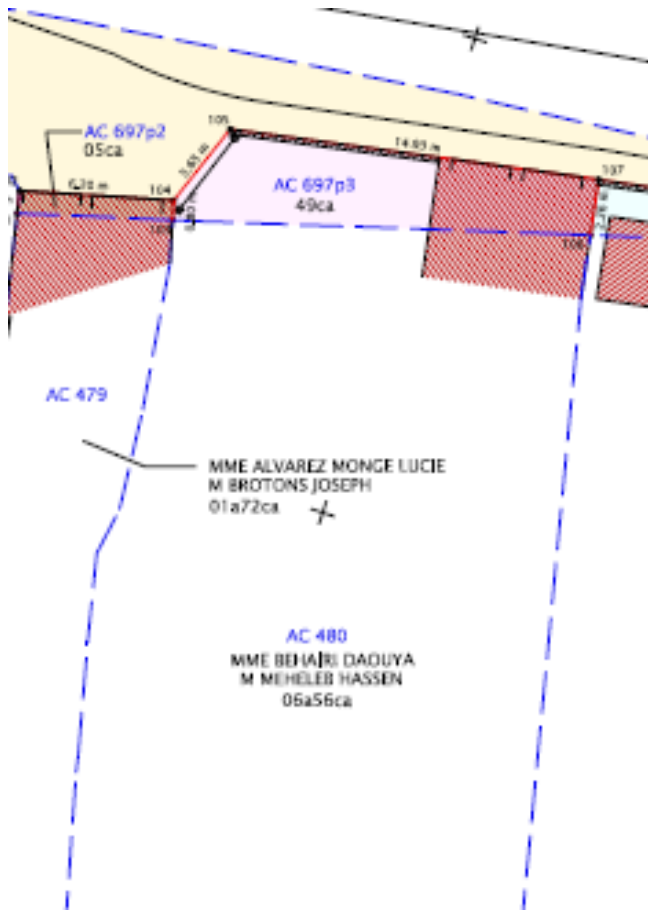


TABLEAU RECAPITULATIF DES SUPERFICIES							
SITUATION CADASTRALE INITIALE				SITUATION MODIFICATIVE			
SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	CONTENANCE	SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE	SUPERFICIE
AC	697	COMMUNE LES PENNES MIRABEAU	87a36ca	AC	697p1	COMMUNE LES PENNES MIRABEAU	86a63ca
				AC	697p2	COMMUNE LES PENNES MIRABEAU	0a05ca
				AC	697p3	COMMUNE LES PENNES MIRABEAU	0a49ca
				AC	697p4	COMMUNE LES PENNES MIRABEAU	0a19ca
ECART CADASTRE :							0ca